

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Philippe GROSSIORD, Patrick GINET, Frédéric AUBERGER, Carole FAYOLLE, Romain BOICHON, Marion AMBIS, Noël FAURE, Jean-Marc PALAIS, Marion BÉRARD,

Absents excusés : Marion TISSOT, Eric CHANTRE, Claire DORBEC, David VINCENT, Nathalie GARNIER, Bastien DOMINIQUE,

Absent : Véronique GOYON, Marie-Caroline GARCIN,

Pouvoir : David VINCENT donne pouvoir à Patrick GINET, Nathalie GARNIER donne pouvoir à Carole FAYOLLE, Claire DORBEC donne pouvoir à Claude CLARON,

Secrétaire de séance : Suzanne CHANTRE

Heures de début de séance : 19h30

Quorum : quorum atteint

Ordre du jour :

- ⇒ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- ⇒ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇒ **Délibérations :**
 1. Décision modificative du budget principal
 2. Approbation du marché de travaux de rénovation de la mairie
 3. Dénomination de voirie communale
- ⇒ **Questions diverses :**
 - Rapport d'activités 2022 du SIAHVG
 - Rapport d'activités 2022 de la CCVL
 - Point sur l'aménagement du PAE de la Goyenche
 - Point sur la gendarmerie
 - Point sur la révision du PLU

1. Désignation du secrétaire de séance

Suzanne CHANTRE se propose pour être secrétaire de séance. Elle est désignée secrétaire de séance.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 31 juillet 2023 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 31 juillet 2023.

Le compte-rendu de la séance du 31 juillet 2023 est approuvé comme suit :

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

4. Délibérations

Délibération n°2023-050 : Décision modificative n°2 du budget principal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a pris une décision modificative n°1 du budget principal notamment pour prévoir des crédits pour le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CCVL pour un montant de 4 200 €.

Le reversement s'élevant finalement à 4 316.66 €, il convient d'ajouter des crédits comme suit :

- Chapitre 020 Dépenses imprévues : - 120 €
- 10 226 Taxe d'aménagement : + 120 €

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 comme expliquée ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2023-051 : Approbation du marché de travaux de la mairie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des différents lots et entreprises retenues pour les travaux de rénovation énergétique, mise en accessibilité et extension de la mairie.

Catherine PAILLAT arrive à 19h45.

Marché de travaux rénovation mairie

	Entreprise retenue	Offre de base HT	PSE HT	Offre totale HT	Offre totale TTC
LOT1 CURAGE MACONNERIE	MGC	215 003,75 €		215 003,75 €	258 004,50 €
LOT 2 CHARPENTE BOIS COUVERTURE	Vaganay	108 495,13 €	30 975,57 €	139 470,70 €	167 364,84 €
LOT 3 ETANCHEITE	Rhône couverture étanchéité	5 201,52 €		5 201,52 €	6 241,81 €
LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS OCCULTATIONS	SAS Jullien	64 035,95 €		64 035,95 €	76 843,14 €
LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES ALU SERRURERIE	Denjean	77 450,04 €		77 450,04 €	92 940,05 €
LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE	Dupin Thevenon	57 955,86 €	27 530,09 €	85 485,95 €	102 583,14 €
LOT 7 PLATRERIE FAUX PLAFONDS PEINTURE	Rhonibat	173 739,44 €	- 19 591,97 €	154 147,47 €	184 976,96 €
LOT 8 CARRELAGE	Société nouvelle de carrelage	31 241,32 €		31 241,32 €	37 489,58 €
LOT 9 SOLS MINCES	Courbière	15 682,27 €		15 682,27 €	18 818,72 €
LOT 10 ELECTRICITE	ECP	110 393,29 €		110 393,29 €	132 471,95 €
LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	Raby	158 421,18 €		158 421,18 €	190 105,42 €
LOT 12 ASCENSEUR	TK Elevator	21 320,00 €		21 320,00 €	25 584,00 €

1 038 939,75 €	38 913,69 €	1 077 853,44 €	1 293 424,13 €
----------------	-------------	----------------	----------------

Monsieur le Maire précise que des prestations supplémentaires ont été validées, comme le changement des tuiles sur la partie du chapi dont la charpente est entièrement reprise. Cloisons à ossatures et parements bois, ainsi que l'habillage décoratif d'une partie de la salle des mariages sont également choisis en options.

La grande majorité des entreprises sont domiciliées dans le Département du Rhône. Il faut noter que répondre à un marché public peut être compliqué administrativement parlant pour des artisans.

Marion AMBIS est inquiète à propos du budget de ce projet. Elle craint que cela oblige l'annulation d'investissements ultérieurs. Monsieur le Maire explique que l'ensemble des projets d'aménagements prévus dans le mandat s'étalent dans le temps, et que tous ne sont pas lancés concomitamment. Il précise aussi que certains projets sont plus facilement subventionnables que d'autres.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la mairie ont été décidés par le conseil municipal pour donner une enveloppe thermique à ce bâtiment public aujourd'hui véritable passoire thermique, mais également pour rendre son étage accessible aux personnes à mobilité réduite. Les travaux permettront aussi d'avoir un bureau de confidentialité pour l'état civil notamment, de permettre à l'agence postale communale d'évoluer dans des locaux plus grands, et de rapprocher des services tels que l'ADMR par exemple, et enfin de créer un espace de convivialité. L'installation de l'ADMR à la mairie permettra de libérer des locaux communaux à exploiter place du 11 novembre.

Romain BOICHON rejoint la crainte de Marion AMBIS.

L'ensemble des surfaces du bâtiment après les travaux sera de 720.30 m². Patrick GINET et Jérôme LACOSTE-DEBRAY estiment difficile de ne pas faire l'ensemble de ce qui a été prévu. A ce stade du dossier, il faudrait relancer l'ensemble de la procédure. Il est à noter que l'achat de mobilier n'est jamais prévu dans un marché de travaux. A ce jour, il est envisagé le changement du mobilier de la salle du conseil municipal ainsi qu'une kitchenette pour la salle de convivialité.

Gérard FRENEA estime qu'il n'a pas été assez concerté sur ce projet de réhabilitation de la mairie. Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des membres du conseil municipal peut participer à toutes les commissions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le marché de travaux comme énoncé ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 13

Abstention : 5 (Romain BOICHON, Marion AMBIS, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Frédéric AUBERGER)

Contre : 0

Délibération n°2023-052 : Dénomination de voirie

Rapporteur : Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Des modifications dans la dénomination de voiries communales n'ont pas été inscrites en délibération ou de manière incomplète. Il convient donc de mettre à jour les éléments suivants :

- Jaricot > Chemin du Jaricot
- La Rontalonnaire > La Rontalonnaire Route de Croix Perrière
- La Mure > La Mure Route de Croix Perrière
- Le Biternay > Le Biternay Route de Croix Perrière
- Bellevue > Bellevue Route de la Croix Perrière

Il est rappelé que ces mises à jour permettent notamment aux services de localisation, de secours ... de retrouver plus facilement les lieux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal procède au changement de dénomination des voies comme vu ci-dessus.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

5. Questions diverses

- Jérôme LACOSTE-DEBRAY présente le rapport annuel 2022 du SIAHVG. Ce rapport d'activités est disponible en mairie pour consultation, aux horaires d'ouverture au public.
- Patrick GINET présente le rapport d'activités 2022 de la CCVL. Ce rapport d'activités est disponible en mairie pour consultation, aux horaires d'ouverture au public.

Quelques élus souhaitent interpeller la CCVL sur les sujets suivants :

- Jérôme LACOSTE-DEBRAY évoque la question des silos enterrés. En effet, avec le changement de modalités de tri pour les bacs jaunes, ceux-ci sont remplis plus rapidement. Afin d'éviter qu'ils ne débordent, il conviendrait d'intensifier la périodicité du ramassage, mais également de leur nettoyage afin d'éviter les mauvaises odeurs.

Marion AMBIS quitte la séance à 21h23

- Catherine PAILLAT demande quand il est prévu que les travaux du Vallon débutent, faisant ainsi écho à plusieurs demandes des associations. Les travaux pourraient débuter avant l'été 2024.
- Marion BÉRARD pointe une incohérence entre la validation du projet « ici commence la mer » par la CCVL et le refus de cette dernière de financer les pochoirs nécessaires. Il en est de même pour le défi « Mets ta poubelle au régime », travaillé par la commission environnement et non validé par la CCVL pour le financement.
- Jérôme LACOSTE-DEBRAY précise que Thurins a lancé son projet de l'arbre au radiateur, et a réuni à cette occasion de nombreux acteurs de la filière du chauffage collectif. Mais la commune aimerait se sentir accompagnée dans cette démarche par la CCVL. Thurins sollicite l'Etat dans le cadre du programme « Village d'avenir » pour avoir une aide en ingénierie.
- Concernant le renouvellement du marché du TYM auprès de la CCVL, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR rappelle l'appui de la commune à la MPT dans la volonté de privilégier les contrats de type CDii plutôt que les CEE. La MPT doit retravailler son offre et justifier les coûts annoncés pour la gestion du centre de loisirs, auprès de la CCVL.
- Monsieur le Maire évoque le service du bus itinérant que fait fonctionner la MPT, et pour lequel la CCVL a financé à hauteur de 4 000 € sur 18 000 € l'achat du bus. A ce jour, la MPT supporte les charges de fonctionnement de ce service aux jeunes. Iris, l'animatrice de la MPT pour l'Espace Jeunes de Thurins peut intervenir sur d'autres communes, si celles-ci participent aux coûts de fonctionnement (assurance, carburant, ressources humaines...). Les espaces jeunes de Brindas et Vaugneray fonctionnent de cette manière avec Thurins.
- Enfin, Catherine PAILLAT aimerait que l'ensemble des bénévoles qui œuvrent à la salle et au festival Intervalle soient mis à l'honneur.
- Gendarmerie : la commune de Thurins a donc été choisie début octobre pour accueillir la création d'une gendarmerie sur son territoire. Cette annonce fait partie du plan de création de 238 nouvelles brigades en France, dont 96 fixes et seulement 1 fixe dans le Rhône (donc à Thurins).

La brigade sera temporairement et provisoirement installée dans les locaux de l'ancienne MJC rue du 8 mai 1945, en attendant la construction de la future caserne.

La volonté des gendarmes du Rhône est de créer une brigade de 14 gendarmes.

Le service des affaires immobilières de la gendarmerie a visité les locaux de l'ancienne MJC, ainsi que le terrain sur lequel se construira la future gendarmerie. Il faudra procéder à l'acquisition de ce terrain, qui est fléché au PLU

uniquement pour l'accueil de cette gendarmerie. La chambre d'agriculture précise à ce sujet que si le projet de gendarmerie n'aboutit pas, le terrain en question sera de nouveau en zonage agricole.

- L'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme débute le 16 octobre et s'achèvera le 16 novembre. Le commissaire enquêteur recevra le public de 9h30 à 12h00 les mercredi 18 octobre, jeudi 26 octobre, samedi 4 novembre et jeudi 16 novembre.

Monsieur le Maire fait lecture de l'avis de l'Etat sur le projet de révision du PLU, qui pourrait être approuvé en février / mars 2024.

Jean-Marc PALAIS quitte la séance à 21h52.

- Résidence seniors : les difficultés économiques du secteur de la promotion immobilière interrogent sur le montage financier de l'opération. Une réunion entre le promoteur P2i, le gestionnaire Maisons Blandine et la commune est prévue le mardi 24 octobre pour aborder ces points.
- Les chantiers jeunes initiés par la CCVL se tiendront la première semaine de juillet 2024, avec l'accompagnement d'Iris, responsable de l'Espace Jeunes. Forum des métiers en novembre 2023.
- La cantine scolaire est fermée pendant les vacances de Noël. Elle connaît un grand succès avec plus de 85% des enfants scolarisés à Thurins qui la fréquentent. Pour pallier le problème de bruit, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR va lancer un appel à bénévoles. Ceux-ci interviendront auprès des enfants pour calmer les conversations et apaiser ce temps de repas.

Fin 22h00

Signature du Maire
Claude CLARON

Signature du/des secrétaire(s) de séance
Suzanne CHANTRE



